



Placements abusifs: l'enquête.

En France, seulement **20%** des enfants placés le sont pour cause de maltraitance, tandis que des enfants signalés aux services sociaux continuent de mourir sous les coups.

En 2009, un rapport de la Cour des Comptes estimait à **12 milliards d'euros** le coût des placements pouvant être évités. Comment une telle situation peut-elle encore aujourd'hui perdurer ? Les acteurs de la défense des enfants lancent un cri d'alarme.

Dossier réalisé par Laurence Beneux

NEXUS n°94 Septembre-octobre 2014

- « La loi de mars 2007 instaure un déni de maltraitance »
 - **Michèle Créoff**, directrice générale adjointe de l'enfance et de la famille auprès du conseil général du Val-de-Marne.
- « Le syndrome d'aliénation parentale n'a aucune valeur scientifique »

Gérard Lopez, psychiatre expert auprès des tribunaux.

Protection de l'enfance : les chiffres clé

- 112 000 c'est le nombre de placements qui pourraient être évités selon l'ADUA.
- 30 000 professionnels en infraction (non inscrits au fichier ADELI).
- La France classée 19e/21 par le rapport Innocenti-OCDE en matière de bien-être des enfants.

CONTACT PRESSE

Orianne Faisandier: o.faisandier@nexus.fr • +33 (0) 649 750 983

Magazine NEXUS • Tél : +33 (0) 530 345 09